



SELARL LEGAT-CONSEILS

S.E.L.A.R.L. DE COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

25 Rue du Prieuré - 18700 AUBIGNY-SUR-NÈRE

Recouvrement – Constats – Ventes aux Enchères – Gestion locative

VENTE AUX ENCHERES JUDICIAIRE

Samedi 31 janvier 2026 – 10H00

Visite à partir de 09 h 00

Lieu de la vente :

Locaux de la SELARL LEGAT CONSEILS

17B Allée Napoléon III

18000 BOURGES

VENTES JUDICIAIRES SUR SAISIE



1	Une bonnetière ancienne avec miroir
2	Une armoire ancienne – deux portes
3	Un buffet bas style - 4 portes - 4 tiroirs + miroir
4	Un ensemble Hi-Fi + lot de vinyles
5	Un tableau représentant un étang
6	UN établi de menuisier en bois et outillage divers (tronçonneuse, perfo, niveau laser, ponceuses) + 2 caisses de vaisselle
7	Une machine à laver
8	Un bureau style Louis XVIII + 1 chaise +1 table d nuit
9	Lot de Pieces de monnaies diverses
10	Un piano droit de marque HONNER
11	Deux petits meubles de salle de bain
12	Deux meubles de salon et deux meuble HIFI et une malle
13	Un billard russe
14	Un buffet deux corps et un lot de bouteilles de vin
15	Deux tables de chevet
16	Un canapé convertible
17	Deux bibliothèques, une commode, deux étagères, un petit meuble vitré et un meuble à linge.
18	Un lot de 11 poupées LOTS de 11 POUPEES
19	Un lot de bibelots
20	Un lot d'œuf de décoration et un lot de chopes à bière
21	Un cadre de lit
22	Un lot de deux fauteuils style voltaire et deux chauffeuses
23	Une commode avec plateau en marbre et un miroir
24	Un lot de bibelots divers LOT DE BIBELOTS DIVERS
25	Un lot d'étain
26	Un lot de livres / BD et jeux de societe.
27	Un vélo d'appartement
28	Une ménagère et plats
29	Un scooter BOOSTER YAMAHA DE 2000 / 5 116 KMS
30	Un scooter KYMCO AGILITY 50
31	Un véhicule CAMPING CAR FIAT DUCATO de juillet 2009 / 19 000 kms
32	Un véhicule FOURGON CITROEN JUMPER de 2011 / 157 464 kms
33	Un véhicule FOURGON CITROEN JUMPER de 2019 / 21 676 kms

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les lots seront annoncés et adjugés dans l'ordre de référencement du catalogue

La vente sera faite au comptant.

Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 14,28 % TTC. Les lots sont vendus en l'état. L'exposition préalable permettant de contrôler l'état des lots, aucune réclamation ne sera admise après la vente. Le dernier enchérisseur sera considéré comme adjudicataire responsable du paiement. Il devra déclarer à l'huissier vendeur son identité et son adresse. Si l'enchérisseur agit pour le compte d'autrui, il devra présenter un document d'identité, un mandat pour agir et les documents identifiant son mandataire. Les lots ne seront délivrés aux adjudicataires qu'après encaissement du règlement.

Le règlement pourra s'effectuer :

- en espèces selon les limites imposées par la législation en vigueur soit 1.000 euros*
- par chèque (une pièce d'identité sera exigée)*
- par carte bancaire*

GARANTIES

L'huissier de justice se réserve la possibilité de rectifier les désignations du catalogue. Ces rectifications seront annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée..

DELIVRANCE DES LOTS

Le retrait des objets est à la charge de l'acheteur. Il n'interviendra qu'après encaissement du règlement des lots achetés. L'acheteur devra émarger le bordereau de remise des lots avant son départ.

Les objets pourront être retirés sur place après la clôture de la vente et sur rendez-vous. Aucun objet ne pourra être emporté pendant l'opération de vente.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et l'huissier de justice vendeur décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.





















